



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION
« GRAINE ILE-DE-FRANCE » ET LA VILLE DE
VINCENNES POUR LA TENUE D'ATELIERS SUR
LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS A
DESTINATION DES PARENTS ET FUTURS
PARENTS LE JEUDI 22 MAI ET LE MARDI 3 JUIN
2025**

**DÉCISION N° DM-25-120
EN DATE DU 29 AVRIL 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'Adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association *Graine Ile-de-France*, située au 17 rue de Capron 75018 Paris et représentée par Monsieur Jean-Yves MARILLER en qualité de co-président de l'association, d'organiser, à titre gratuit, deux ateliers sur les perturbateurs endocriniens à destination des parents et futurs parents ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association *Graine Ile-de-France*, située au 17 rue de Capron 75018 Paris et représentée par Monsieur Jean-Yves MARILLER en qualité de co-président de l'association, pour l'animation d'un atelier de prévention sur les perturbateurs endocriniens, à titre gratuit, dans la salle d'animation de l'Espace Régine-et-Pierre-Souweine, le jeudi 22 mai 2025 et le mardi 3 juin 2025 de 18h00 à 20h00.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250429-lmc1H13052H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/04/2025 Date de Publication : 29/04/2025
--